



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE 19 DÉCEMBRE 2023**

**PREDILIFE annonce la réalisation d'une levée de fonds de 1,670 million d'euros dans le cadre de son offre au public d'obligations convertibles à 8,5% par an payable *in fine***

Villejuif, France, le 19 décembre 2023 à 19H30 CET – PREDILIFE (Euronext Growth : ALPRE FR0010169920) (la « Société »), spécialiste des solutions innovantes de prédiction de risque de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce aujourd'hui la réalisation de son offre au public d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (les « OCEANE »), à échéance 2028, ouverte le 6 novembre 2023 (l'« Offre »). L'Offre, ouverte au public pour un montant de 3 millions d'euros, a été souscrite pour un montant de 1,670 million d'euros soit à hauteur de 55,66 %.

« Je remercie très sincèrement l'ensemble des souscripteurs pour leur confiance et leur participation à cette opération. Cette levée de fonds permettra de poursuivre notre développement commercial des bilans prédictifs en France et à l'international » commente Stéphane Ragusa, Président-Directeur général de la Société.

**Rappel des objectifs de l'Offre**

Le produit de l'Offre sera principalement affecté au financement des investissements digitaux et marketing de la Société permettant son déploiement en France et à l'international.

Le produit net de l'émission, égal à environ 1,370 million d'euros (après déduction des frais inhérents à l'Offre), est destiné à financer les activités de la Société a minima jusqu'en août 2025.

L'inscription en compte des OCEANE, dont les modalités sont annexées au communiqué de presse de la Société en date du 6 novembre 2023, a eu lieu le 18 décembre 2023.

**Dilution**

Compte tenu du nombre d'OCEANE souscrites dans le cadre de l'Offre, l'incidence de l'émission des OCEANE sera la suivante :

Impact de l'émission sur les capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres au 30 juin 2023, soit – 2 717 995 euros, et du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2023, soit 3 660 305 actions) :

	Quote-part des capitaux propres au 30 juin 2023	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>
Avant émission	- 0,74 €	- 0,48 €
Après émission des 440.545 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance (calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 5,70 euros <sup>(1)</sup> )	- 0,66 €	- 0,45 €
Après émission des 228.282 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance (calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 11 euros <sup>(2)</sup> )	- 0,70 €	- 0,46 €

(1) Correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 15 décembre 2023. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 5,70 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 6 novembre 2023, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 11 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 6 novembre 2023, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022 et 10 juillet 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 2.002.316 actions nouvelles à un prix de conversion de 5,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 15 décembre 2023.

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2023, soit 3 660.305 actions) :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>
Avant émission	1,00%	0,65%
Après émission des 440.545 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance (calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 5,70 euros <sup>(1)</sup> )	0,89%	0,60%
Après émission des 228.282 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance (calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 11 euros <sup>(2)</sup> )	0,94%	0,62%

(1) Correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 15 décembre 2023. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 5,70 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 6 novembre 2023, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 11 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 6 novembre 2023, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022 et 10 juillet 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 2.002.316 actions nouvelles à un prix de conversion de 5,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 15 décembre 2023.

### Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité et d'horizon de financement

Après prise en compte de l'Offre, l'endettement de la Société est d'environ 10 millions d'euros, en ce inclus les dettes obligataires pour un montant d'environ 8,5 millions d'euros, dont au moins 6 millions d'euros pouvant être remboursés en actions de la Société. Les échéances bancaires inférieures à 12 mois représentent environ 600.000 euros.

A ce jour, la trésorerie de la Société est de 3,4 millions d'euros et le cash burn mensuel, d'un peu moins de 200.000 euros (hors opérations financières), laisse un horizon de trésorerie jusqu'en août 2025<sup>1</sup>.

### Répartition du capital et des droits de vote de la Société

<sup>1</sup> Il est rappelé que la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 164.824 euros au premier semestre 2023, ainsi qu'une perte d'exploitation de 1.788.706 euros, un résultat financier de -259.482 euros et une perte nette de 1.919.988 euros au cours du premier semestre 2023. Le rapport financier semestriel 2023 est accessible sur le site internet [www.predilife.com](http://www.predilife.com).

La répartition du capital et des droits de vote de Predilife après l'émission des 1.670 OCEANE est présentée en annexe 1 du présent communiqué de presse.

### **Avertissement**

L'Offre n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes

Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

### **À propos de Predilife**

PREDILIFE est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction destinés à prévenir les principales maladies. Elle utilise des méthodes d'intelligence artificielle appliquées à des données médicales cliniques et génétiques dans un cadre juridique sécurisé. La prédiction de ces risques individuels permet de proposer un protocole de suivi personnalisé et une identification plus précoce des pathologies.

### **Contacts**

Relations Investisseurs PREDILIFE  
**Stéphane Ragusa**  
Président Directeur Général  
[investisseurs@predilife.com](mailto:investisseurs@predilife.com)

Relations Presse CAPVALUE  
01 80 81 50 00  
[info@capvalue.fr](mailto:info@capvalue.fr)

## ANNEXE 1 : REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

## Répartition du capital et des droits de vote Predilife

Avant émission de 1 670 OCEANE (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	40,93%	2 672 473	44,16%
Caravelle	808 571	22,09%	1 617 142	26,72%
Antoine Bricard	364 779	9,97%	586 701	9,69%
Clearside Holding	43 877	1,20%	87 754	1,45%
Salariés	19 202	0,52%	32 802	0,54%
Actions autodétenues	17 030	0,47%	-	0,00%
Public	908 831	24,83%	1 055 428	17,44%
Total	3 660 305	100,00%	6 052 300	100,00%

Avant émission de 1 670 OCEANE (sur une base diluée (2))				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	26,45%	2 672 473	33,18%
Caravelle	808 571	14,28%	1 617 142	20,08%
Antoine Bricard	364 779	6,44%	586 701	7,28%
Clearside Holding	43 877	0,77%	87 754	1,09%
Salariés	19 202	0,34%	32 802	0,41%
Actions autodétenues	17 030	0,30%	-	0,00%
Public	2 911 147	51,41%	2 007 061	24,92%
Total	5 662 621	100,00%	8 054 616	100,00%

Nombre d'actions à émettre OCEANE 2023

440545

Après émission de 1 670 OCEANE (1) (sur une base non diluée)

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	36,53%	2 672 473	41,16%
Caravelle	808 571	19,72%	1 617 142	24,91%
Antoine Bricard	364 779	8,90%	586 701	9,04%
Clearside Holding	43 877	1,07%	87 754	1,35%
Salariés	19 202	0,47%	32 802	0,51%
Actions autodétenues	17 030	0,42%	-	0,00%
Public	1 349 376	32,90%	1 495 973	23,04%
Total	4 100 850	100,00%	6 492 845	100,00%

Après émission de 1 670 OCEANE (1) (sur une base diluée (2))				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	24,54%	2 672 473	31,46%
Caravelle	808 571	13,25%	1 617 142	19,04%
Antoine Bricard	364 779	5,98%	586 701	6,91%
Clearside Holding	43 877	0,72%	87 754	1,03%
Salariés	19 202	0,31%	32 802	0,39%
Actions autodétenues	17 030	0,28%	-	0,00%
Public	3 351 692	54,92%	2 888 151	34,00%
Total	6 103 166	100,00%	8 495 161	100,00%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 5,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 15 décembre 2023. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 5,70 euros.

(2) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022 et 10 juillet 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 2.002.316 actions nouvelles à un prix de conversion de 5,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 15 décembre 2023.